Bac pro Technicien d’études du Bâtiment option Etude et Economie



Bâtiment et Travaux Publics (construction durable - transition énergétique – domotique) | BAC PRO - Baccalauréat Professionnel

CODE RNCP n° 39033
Certifié par Ministère de l’Education et de la Jeunesse
Date de publication : 23/05/2024

Fiche formation mise à jour le 14 octobre 2025

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordées à l'apprenti(e).

Présentation

Lieu(x) de formation

Ufa Martin Nadaud - Bellac

Métiers

- Assistant en architecture
- Dessinateur DAO

Objectifs de la formation

Le baccalauréat professionnel « Technicien d’études du bâtiment » se décline en deux options :
– Option A : « Etudes et économie »,
– Option B : « Assistant en architecture ».
Le titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien d’études du bâtiment » option « Etudes et économie » est un coordonnateur entre le bureau et le chantier amené à exercer des activités de dessinateur DAO, de métreur et de technicien chargé du suivi des travaux dans les entreprises de petite taille et/ou collaborant à la préparation de l’exécution.
Le titulaire du baccalauréat professionnel « Technicien d’études du bâtiment » option « Assistant en architecture » est un technicien collaborateur en architecture dont la principale activité consiste à traduire graphiquement des projets architecturaux.

Contenu de la formation

Domaine Général

Arts Appliqués
EPS
Français
Histoire Géographie
Mathématiques
Langues vivantes (Anglais, espagnol)

Domaine Professionnel

- Environnement professionnel de la construction
- Étude des constructions
- Économie de la construction
- Préparation et suivi du chantier :

Poursuite d'études

- BTS Bâtiment
- BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation
- BTS management économique de la construction

Infos pratiques

Pré-requis

Après un CAP ou une 2nde

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler

Délais d'accès, durée et modalité de formation

- Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Durée : 2 ans avec possibilité d'adaptation de la durée du contrat – Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise (675 h/an en centre de formation)
- Modalité de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise – Formation proposée en Mixité à partir de la classe de première après une seconde en scolaire

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

- Présentiel

Modalités d'évaluation

- Contrôle en cours de Formation (CCF)